



En cotisant au SRH en 2012, vous allez pouvoir :

1. **Recevoir « SRH-info »** votre journal trimestriel qui vous informe de toutes les actions du syndicat ; complémentaire du site www.srh-info.org (60 000 pages visitées annuelles), SRH-info est lu par tous les institutionnels : ministères, ARS, etc.
2. **Exprimer dans SRH-info** vos opinions pour mieux faire connaître la radiologie hospitalière : une nouvelle rubrique a été créée pour vous !
3. **Améliorer votre exercice** à l'hôpital en renforçant la légitimité de vos représentants chargés par vous de promouvoir la radiologie hospitalière
4. **Obtenir des réponses et conseils** à vos questions grâce à un traitement rapide et de qualité avec nos partenaires spécialisés dans les affaires juridiques
5. **Bénéficier d'une assurance décès accidentel-invalidité totale de 15 245 euros** garantie par l'APPA (Association pour les Praticiens Hospitaliers et Assimilés), prenant effet à partir du 01.03.2012 jusqu'au 29.02.2013, **pour la cotisation 2012**
6. **Participer à notre assemblée générale** autour d'un repas lors de chaque JFR

*Une attestation de paiement de cotisation vous sera adressée en retour par le SRH et vous permettra de bénéficier de la déduction fiscale de 70% de votre cotisation syndicale (ligne 7AC de votre feuille d'impôt n° 2042), à condition de joindre ce reçu à votre déclaration (ce qui représente **un coût réel de 30 € pour une cotisation de 90 €**).*

BULLETIN D'ADHESION 2012

Nom : Prénom :

Adresse professionnelle :

E-Mail :

PH : Temps Plein Temps Partiel

Salarié : Temps Plein Temps Partiel

Hospitalo-U.

Activité libérale : Oui Non

Etes-vous adhérent à un syndicat multidisciplinaire : Oui Non

Si oui, lequel : SNAM-HP CPH INPH CMH

Montant de la cotisation

Radiologue titulaire : 90 euros

Radiologue assistant hospitalier, CCA, AHU (joindre justificatif) : 15 euros

Nouvel adhérent ou radiologue à la retraite : 45 euros

Membre donateur : contacter le SRH (syndicat@srh-info.org)

Joindre un chèque bancaire **à l'ordre du SRH**
Adresser le bulletin ci-dessous et le chèque au Trésorier :

Pr Frank BOUDGHENE - Trésorier du SRH
Radiologie – Hôpital TENON
75020 PARIS

ASSURANCE DECES ACCIDENTEL - INVALIDITE TOTALE - Désignation du ou des bénéficiaires :

Nom : Prénom :

Adresse :

Sans précision de votre part, le capital sera versé dans l'ordre de priorité suivant : 1° - Conjoint survivant non divorcé, non séparé de corps. 2° - Descendants de l'assuré. 3° - Ascendants de l'assuré. 4° - Héritiers de l'assuré.

Date et signature